

Pilotage des actions d'éducation pour la santé et de promotion de la santé en milieu pénitentiaire

Contexte

Les besoins des personnes détenues en matière de prévention et de promotion de la santé sont importants, liés à leurs conditions de vie et leur état de santé avant la détention ainsi qu'à l'impact de la détention sur leur santé. La détention permet un contact avec le dispositif de prévention et de soins et peut être l'occasion d'initier une démarche de prévention. Des actions de prévention et d'éducation pour la santé sont ainsi réalisées dans tous les établissements pénitentiaires conformément aux dispositions de la loi du 18 janvier 1994, qui a confié la prise en charge sanitaire des personnes détenues au service public hospitalier, réaffirmées par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 qui stipule que l'administration pénitentiaire favorise la coordination des différents intervenants agissant pour la prévention et l'éducation sanitaires. Le « guide méthodologique de prise en charge sanitaire des personnes détenues » précise que ces actions doivent faire l'objet de programmes uni ou pluri annuels élaborés par un comité de pilotage animé par l'UCSA.

Problématique

Le pilotage des actions d'éducation et de promotion de la santé est confronté à des difficultés spécifiques au contexte pénitentiaire. Les acteurs et intervenants sont divers et obéissent à des logiques différentes, le paysage institutionnel évolue avec notamment la mise en place des agences régionales de santé (ARS) dans le champ de la santé et l'évolution du rôle des conseillers d'insertion et probation (CIP) dans le champ de la justice, enfin, le milieu pénitentiaire présente des contraintes spécifiques et fortes.

De plus, la participation des personnes détenues aux étapes d'analyse des besoins, de réalisation puis d'évaluation de ces actions entre dans les principes de promotion de la santé, du droit à la santé et de la loi pénitentiaire, mais elle est à ses débuts.

Thèmes

Les communications concerneront des expériences dans le domaine du pilotage : programmation, coordination, financement et modalités de participation des personnes détenues à l'élaboration et la réalisation des programmes et actions d'éducation et promotion de la santé. Elles porteront en particulier sur des expériences, qu'il s'agisse de succès ou de difficultés, qui permettent d'illustrer et de nourrir la réflexion autour des questions suivantes :

- Comment construire, coordonner et financer un programme d'actions d'éducation et de promotion de la santé dans un établissement pénitentiaire ?
- Comment élaborer un programme d'éducation et de promotion de la santé en milieu pénitentiaire à l'échelle d'une région ?
- Comment favoriser l'expression des personnes détenues et intégrer leurs besoins et leurs demandes dans l'élaboration du programme ?
- Comment favoriser la participation des personnes détenues dans la mise en œuvre puis l'évaluation des actions ?